

Remarques générales

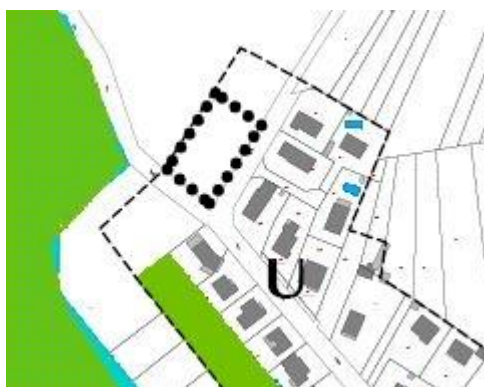
sur la **concertation** de l'association : semble t-il tardive, et sans calendrier précis, ne permettant pas un travail collectif des membres sur le contenu.

sur la **forme** : documents touffus, avec de nombreuses redites, contenant de nombreuses fautes de frappe, de grammaire, d'orthographe, ce qui n'en permet pas une lecture fluide et efficace. Certains éléments sont même obsolètes, comme la référence à la communauté de communes de la plaine des Tilles, qui n'existe plus ?

Sur les objectifs à terme de l'urbanisation de la commune : globalement ils se concentrent sur les dents creuses et sur la périphérie immédiate des secteurs déjà urbanisés. Ce souci de préserver l'espace est un aspect positif ainsi que les engagements de mixité sociale et de relative densification.

L'ASPEV relève, outre les « dents creuses » dont certaines, comme l'angle de la rue Bartet avec la rue de la liberté, semblent peu favorables à l'**urbanisation** en particulier à cause de l'accessibilité, 4 espaces :

1. Le prolongement de la **rue des Illiotes** : pour tout promeneur local, le **paysage** offert par la prairie vallonnée accroche le regard ; rare résidu de prairie sauvegardé à proximité des constructions et qui à ce titre devrait être protégé : nous proposons que la partie nord de ce projet ne soit pas retenue. (en gros pointillés sur l'image ci-dessous).



2. En **Framoisie** : pas de remarque particulière.

3. **Secteur de la mairie**, de nouveaux accès sont à créer qui soulèvent deux points :

- disponibilité du foncier sur la rue de la madeleine à confirmer,
- accès sur deux rues dont l'intersection avec la RD905 n'est pas sécurisée, alors que le trafic sera densifié du fait des résidents et des usagers du complexe scolaire.

Sur ce dernier point, encourager les circulations douces, l'accès à pied

4. **Quartier du moulin**

Sur cet ancien secteur industriel, veiller à la nature et la qualité du sous-sol avant la mise en place de constructions nouvelles.

Autres remarques :

Préserver au maximum, en les classant, les **espaces boisés** : des « défrichements » récents sont inquiétants (secteur du stade du Temple...). Noter en particulier l'intérêt patrimonial des deux arbres marquant l'entrée du pont.

L'Ouche et autres cours d'eau ou rus : l'ASPEV se conforme à l'avis des syndicats de rivières qui ont probablement exprimé leurs remarques.

Projet de **passerelle** entre le Paquier et le stade : « serpent de mer » qui a des aspects certes tentants. Imaginer que les habitants du Moulin (dont le nombre devrait croître) passeront par là semble illusoire et pourquoi pas à l'inverse mettre cette passerelle à leur disposition pour sécuriser et adoucir leurs déplacements ?